

Comité technique des DDI du 18 janvier 2018

Point d'actualité sur les primes à restructuration de services (PRS) versées aux agents des DD(CS)PP touchés par la fermeture d'abattoirs

Certaines organisations syndicales ont souhaité que soit présenté au comité technique des DDI une actualisation des chiffres communiqués lors du comité technique du 7 juillet 2016, concernant :

- le nombre d'agents impactés par la fermeture d'abattoirs,
- la ventilation par services et par catégorie des agents,
- le nombre de sites fermés,
- le montant des PRS versées à ce titre.

Depuis juillet 2016 :

- Neuf agents ont été ou sont concernés par un changement d'affectation. Quatre sites ont fermé.
- Les agents concernés appartiennent au corps des techniciens et exercent dans les antennes des DD(CS)PP localisées en abattoir.
- PRS :
 - Parmi les neuf agents concernés par un changement d'affectation, un agent a bénéficié de la PRS et cinq sont éligibles.
 - Quatre agents touchés par des fermetures d'antennes de DD(CS)PP antérieures à juillet 2016 ont perçu la PRS après juillet 2016.

Au total, le montant versé à ces cinq agents est de 22.650 €.